



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 21 janvier 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	14/01/2011
Affichage	14/01/2011

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**THEME : FINANCES 4**

**OBJET : RBEA : ENTRETIEN DES  
RESEAUX D'EAUX PLUVIALES,  
INVESTISSEMENTS ET  
REDEVANCE D'USAGE DU  
DOMAINE PUBLIC**

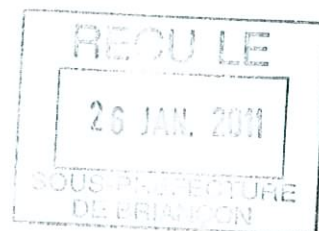
**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à JALADE Jacques  
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard  
NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie  
PEYTHIEU Eric pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
SIMOND Stéphane pouvoir à ROUBAUD Sabin  
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

**Absents-Excusés :** CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed





Rapporteur : Renée PETELET

Considérant que l'article N°1 des statuts de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome (RBEA) prévoit que « A titre annexe, elle (la Régie) se voit confier la gestion, l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de son développement, à la charge exclusive du budget général de l'Autorité Organisatrice » ; que la RBEA a engagé unilatéralement sur la période 2002-2008 des dépenses relatives à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales pour un montant total de 79 263,99 euros selon les états annexés à la présente délibération (devis N°158) ; qu'il semble toutefois aujourd'hui opportun pour la commune de Briançon de rembourser ces dépenses à la RBEA sous réserve des demandes d'informations qui pourraient être émises par les services techniques de la commune ;

Considérant que la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome a comptabilisé dans ses comptes sur la période 2000-2009 des investissements qui n'entrent pas directement dans le champ de son objet social tel que celui-ci est défini dans les statuts approuvés par le conseil municipal de Briançon ; que la Régie sollicite aujourd'hui de la commune de Briançon la prise en charge de ces dépenses, dépenses que la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome estime d'intérêt communal, pour la part restant à amortir qui s'élève à la somme de 42 610,25 euros selon les états annexés à la présente délibération (huit devis N°159 à N°166) ; qu'il peut paraître opportun à la commune de Briançon de procéder à cette prise en charge pour permettre à la RBEA de présenter un bilan conforme à son objet social ;

Considérant que l'article N°19 des statuts de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome prévoit que « La régie sera tenue de verser semestriellement une redevance communale d'usage du domaine public sur la base de 5% des recettes nettes eau et assainissement hors taxes et hors redevance d'épuration » ; que jusqu'au 30 juin 2006 la RBEA ne facturait pas à la commune ses consommations d'eau et qu'en contrepartie la RBEA ne payait pas la redevance communale d'usage du domaine public prévue par son règlement intérieur ; qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, la RBEA a commencé à facturer à la commune de Briançon ses consommations d'eau ; que, par conséquent, la RBEA est aujourd'hui tenue de s'acquitter du paiement de la redevance communale d'usage du domaine public ; considérant toutefois que le décret N°2009-1683 du 30 décembre 2009 encadre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 le montant des redevances dues aux communes en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement quel que soit le mode de gestion des services ; que cette redevance facultative doit être déterminée par le conseil municipal dans la limite d'un plafond qui varie chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie » ; considérant que le montant de la redevance pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2009 s'élève à la somme de 158 274,23 euros selon l'état annexé à la présente délibération ;

Considérant que la prescription quadriennale instaurée par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée par l'article 1 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 prévoit que toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis sont prescrites au profit des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ; que, toutefois, par décision de l'assemblée délibérante, les créanciers des collectivités locales peuvent être relevés en tout ou en partie de la prescription à raison de circonstances particulières et notamment de la situation du créancier ; considérant que les circonstances exposées dans la présente délibération peuvent autoriser une levée de la prescription quadriennale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la présente délibération dans tous ses considérants ;
- d'autoriser l'encaissement d'une somme de 158 274,23 euros correspondant à la redevance communale d'usage du domaine public pour les ouvrages du service public de

distribution d'eau due par la RBEA au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2009 ;

- d'autoriser, en tant que de besoin, la levée de la prescription quadriennale pour permettre la prise en charge des dépenses exposées ci-dessus, soit 79 263,99 euros pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et 42 610,25 euros pour des investissements d'intérêt communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM

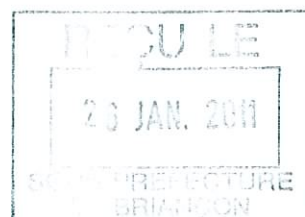
TRANSMIS LE 25 JAN. 2011  
PUBLIÉ LE 25 JAN. 2011  
NOTIFIÉ LE





## DOSSIER VILLE DE BRIANCON

N° DEVIS	OBJET	HT	TVA	TTC
158	Entretien reseau eaux pluviales	66 274,24	12 989,75	79 263,99
159	Retour investissement Cartographie reseau eaux pluviales	2 317,73	454,28	2 772,01
160	Retour investissement Bloc sanitaire gens du voyage	1 034,35	202,73	1 237,08
161	Retour investissement WC public rue louis faure	1 079,00	211,48	1 290,48
162	Retour investissement poteau incendie	1 503,29	294,64	1 797,93
163	Retour investissement Lettrage adhésif poteaux incendie	664,36	130,21	794,57
164	Retour investissement Borne fontaine	1 841,44	360,92	2 202,36
165	Retour Etude Main d'œuvre Chemin de la Tour eaux pluviales	5 316,85	1 042,10	6 358,95
166	Retour investissement Renforcement porte méane eaux pluviales	21 870,29	4 286,58	26 156,87
		101 901,55	19 972,69	121 874,24



REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
AUTONOME  
27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
05100 BRIANCON  
N° Tel : 04 92 20 57 57  
N° Fax : 04 92 20 07 54  
Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
LES CORDELIERS B.P. 18  
05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
ENTRETIEN RESEAU EAUX PLUVIALES				
CURAGE PLUVIALE 5 JOURS	1	1,00	3 010,10	3 010,10
REFECTION ECOULEMENT PETITE GARGOUILLE	1	1,00	2 915,00	2 915,00
REHABILITATION EVACUATION EAU PLUVIALE PATINOIRE DE BRIANCON	1	1,00	2 865,00	2 865,00
CURAGE PLUVIALE 3.33 JOURS	1	1,00	2 064,06	2 064,06
CURAGE PLUVIALE 5 JOURS	1	1,00	3 096,10	3 096,10
CURAGE PLUVIALE 5 JOURS	1	1,00	3 096,10	3 096,10
CURAGE PLUVIALE 5 JOURS	1	1,00	3 096,10	3 096,10
CURAGE PLUVIALE AVALOIRS	1	1,00	3 095,00	3 095,00
CURAGE PLUVIALE AVALOIRS	1	1,00	3 095,00	3 095,00
CURAGE PLUVIALE ET DIVERS 8 JOURS	1	1,00	3 095,00	3 095,00
RECHERCHE FUITE PAR CORRELATION	1	1,00	730,00	730,00
DIAGNOSTIC TELEVISE CONDUITE EAUX PLUVIALES	1	1,00	450,00	450,00
FUITE CANALISATION PLUVIALE (SINISTRE PETIT)	1	1,00	228,67	228,67
CURAGE PLUVIALE ET DIVERS 9 JOURS	1	1,00	3 095,00	3 095,00
REFECTION CANIVEAU EVACUATION CONDUITE PLUVIALE PARKING MONTBRISON	1	1,00	550,00	550,00
REPRISE TUYAU EAU PLUVIALE ACCES VOIRIE HLM LES TOULOUZANNES	1	1,00	1 500,00	1 500,00
CURAGE PLUVIALE 10 JOURS	1	1,00	7 005,20	7 005,20
REFECTION GOUDRONNAGE RESEAU EAU PLUVIALE	1	1,00	4 427,28	4 427,28
CURAGE PLUVIALE 1.5 JOUR	1	1,00	1 176,15	1 176,15
CURAGE PLUVIALE 10 JOURS	1	2753,35	1,00	2 753,35
REFECTION RESEAU EAU PLUVIALE LES GARCINS	1	1,00	5 641,50	5 641,50

( SUITE PAGE SUIVANTE )



REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
AUTONOME  
27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
05100 BRIANCON  
N° Tel : 04 92 20 57 57  
N° Fax: 04 92 20 07 54  
Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

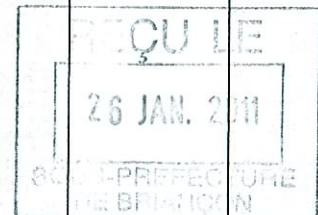
VILLE DE BRIANCON  
MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
LES CORDELIERS B.P. 18  
05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Page n° 2

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
CURAGE PLUVIALE 10 JOURS	1	1,00	2 777,95	2 777,95
CURAGE PLUVIALE 8 JOURS	1	1,00	6 511,68	6 511,68



Total hors taxes : 66 274,24 €

Total taxes : 12 989,75 €

**TOTAL TTC : 79 263,99 €**

	Taux	Base	Montant
1	19,60 %	66 274,24 €	12 989,75 €

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.  
A défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.

REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
 AUTONOME  
 27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
 05100 BRIANCON  
 N° Tel : 04 92 20 57 57  
 N° Fax: 04 92 20 07 54  
 Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
 MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
 LES CORDELIERS B.P. 18  
 05105 BRIANCON

Code client : 48  
 Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
CARTOGRAPHIE DES RESEAUX PLUVIALES				
VALEUR ACHAT                      5 802.40				
VALEUR AMORTISSEMENT      3 484.67				
VALEUR RESIDUELLE            2 317.73	1	1,00	2 317,73	2 317,73

	Taux	Base	Montant
1	19,60 %	2 317,73 €	454,28 €

Total hors taxes :	2 317,73 €
Total taxes :	454,28 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>2 772,01 €</b>

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.  
 Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.  
 En cas de défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.



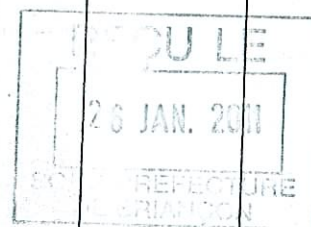
REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
AUTONOME  
27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
05100 BRIANCON  
N° Tel : 04 92 20 57 57  
N° Fax : 04 92 20 07 54  
Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
LES CORDELIERS B.P. 18  
05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
BLOC SANITAIRE GENS DU VOYAGE				
VALEUR ACHAT				4 761,62
VALEUR AMORTISSEMENT				3 727,27
VALEUR RESIDUELLE				1 034,35
	1	1,00	1 034,35	1 034,35



Taux	Base	Montant
1 19,60 %	1 034,35 €	202,73 €

Total hors taxes :	1 034,35 €
Total taxes :	202,73 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>1 237,08 €</b>

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.  
A défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.

REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
 AUTONOME  
 27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
 05100 BRIANCON  
 N° Tel : 04 92 20 57 57  
 N° Fax: 04 92 20 07 54  
 Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
 MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
 LES CORDELIERS B.P. 18  
 05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
ALIMENTATION WC PUBLIC RUE LOUIS FAURE				
VALEUR ACHAT			1 800,00	
VALEUR AMORTISSEMENT			721,00	
VALEUR RESIDUELLE			1 079,00	
	1	1,00	1 079,00	1 079,00

Taux	Base	Montant
1 19,60 %	1 079,00 €	211,48 €

Total hors taxes :	1 079,00 €
Total taxes :	211,48 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>1 290,48 €</b>

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.  
 A défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.



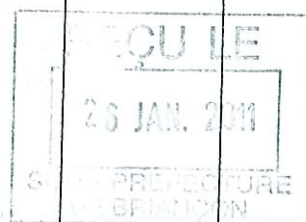
REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
AUTONOME  
27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
05100 BRIANCON  
N° Tel : 04 92 20 57 57  
N° Fax: 04 92 20 07 54  
Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
LES CORDELIERS B.P. 18  
05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
POTEAU INCENDIE				
VALEUR ACHAT				2 148.41
VALEUR AMORTISSEMENT				645.12
VALEUR RESIDUELLE				1 503.29
	1	1,00	1 503,29	1 503,29



	Taux	Base	Montant
1	19,60 %	1 503,29 €	294,64 €

Total hors taxes :	1 503,29 €
Total taxes :	294,64 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>1 797,93 €</b>

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.  
A défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.

REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
AUTONOME  
27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
05100 BRIANCON  
N° Tel : 04 92 20 57 57  
N° Fax: 04 92 20 07 54  
Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
LES CORDELIERS B.P. 18  
05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
LETTAGE ADHESIF POTEAU INCENDIE				
VALEUR ACHAT				
VALEUR AMORTISSEMENT				
VALEUR RESIDUELLE				
	1	1,00	664,36	664,36

Taux	Base	Montant
1 19,60 %	664,36 €	130,21 €

Total hors taxes : 664,36 €

Total taxes : 130,21 €

**TOTAL TTC : 794,57 €**

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.

A défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.



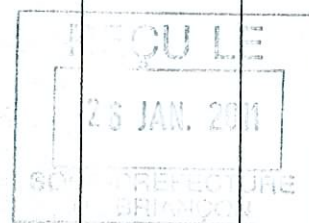
REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
 AUTONOME  
 27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
 05100 BRIANCON  
 N° Tel : 04 92 20 57 57  
 N° Fax: 04 92 20 07 54  
 Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
 MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
 LES CORDELIERS B.P. 18  
 05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
BORNE FONTAINE				
VALEUR ACHAT	1	1,00	1 841,44	1 841,44
VALEUR AMORTISSEMENT				
VALEUR RESIDUELLE				



	Taux	Base	Montant
1	19,60 %	1 841,44 €	360,92 €

Total hors taxes : 1 841,44 €  
 Total taxes : 360,92 €  
**TOTAL TTC : 2 202,36 €**

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.  
 A défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.

REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
AUTONOME  
27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
05100 BRIANCON  
N° Tel : 04 92 20 57 57  
N° Fax: 04 92 20 07 54  
Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
LES CORDELIERS B.P. 18  
05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
ETUDE CHEMIN DE LA TOUR MAITRISE D'OEUVRE				
VALEUR ACHAT 5 500.00	1	1,00	5 316,85	5 316,85
VALEUR AMORTISSEMENT 183.15				
VALEUR RESIDUELLE 5 316.85				

	Taux	Base	Montant
1	19,60 %	5 316,85 €	1 042,10 €

Total hors taxes :	5 316,85 €
Total taxes :	1 042,10 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>6 358,95 €</b>

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.  
A défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.



REGIE BRIANCONNAISE DE L'EAU  
 AUTONOME  
 27 ROUTE DES MAISONS BLANCHES  
 05100 BRIANCON  
 N° Tel : 04 92 20 57 57  
 N° Fax: 04 92 20 07 54  
 Email : rbeaaccueil@rbea.9tel.com

VILLE DE BRIANCON  
 MAIRIE SERVICES FINANCIERS  
 LES CORDELIERS B.P. 18  
 05105 BRIANCON

Code client : 48

Référence :

Désignation	Tva	Quantité	Prix	Total HT
RENFORCEMENT PORTE MEANE EAUX PLUVIALES				
VALEUR ACHAT				
VALEUR AMORTISSEMENT				
VALEUR RESIDUELLE				
	1	1,00	21 870,29	21 870,29

	Taux	Base	Montant
1	19,60 %	21 870,29 €	4 286,58 €

Total hors taxes :	21 870,29 €
Total taxes :	4 286,58 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>26 156,87 €</b>

VIREMENT 30 J FDM au 15/12/2010

En cas de retard de paiement, les intérêts appliqués seront calculés sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le vendeur se réserve la propriété du matériel vendu jusqu'à complet paiement du prix.  
 A défaut de paiement aux échéances convenues, 15 jours après une mise en demeure par simple LRAR demeurée infructueuse, la présente vente pourra être résiliée de plein droit.

REDEVANCE COMMUNALE D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC  
(article 19 des statuts RBEA)

COMPTE 6718200

ANNEE	NB MOIS	BASE	TAUX	MONTANT
2006	6 MOIS	425 976,41	5%	21 298,82
2007	12 MOIS	983 850,17	5%	49 192,51
2008	12 MOIS	871 663,69	5%	43 583,18
				114 074,51

COMPTE 651000

ANNEE	NB MOIS	BASE	TAUX	MONTANT
2009	12 MOIS	883 994,39	5%	44 199,72
				44 199,72

